

Marguerite GAMEIRO - Chargée de mission

Objet : Autre

24/09/2018 12:37

Bonjour Monsieur SADOWSKI,

nous revenons vers vous suite à la réception des observations d'EDF et d'ENEDIS.

ENEDIS a confirmé le bon fonctionnement de votre compteur et n'a pas relevé d'anomalie de consommations.

EDF indique que les estimations de consommations ont été déduites et n'ont pas fait l'objet d'une double facturation. Il explique également l'application des différentes taxes sur leurs factures. Enfin, il vous propose une facilité de paiement en cinq mensualités pour régler le solde à leur devoir de 212,45 euros TTC. Il vous propose également de souscrire à la mensualisation (54 euros par mois, 1 facture par an)

A la lecture des documents transmis et des observations, nous ne disposons d'aucun élément nous permettant de remettre en cause le niveau des consommations relevées par ENEDIS. Celles-ci sont cohérentes depuis la mise en service de votre contrat. L'application de la TVA s'applique conformément aux dispositions du code général des impôts.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre position sur ces propositions.

Dans cette attente,

Bien cordialement,

Marguerite GAMEIRO